



JUSQU'À

30 € REMBOURSÉS

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat d'un mobile avec un forfait RED by SFR



Offre valable du 14/11/2023 au 08/01/2024 inclus

Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

- Vous êtes nouveau client RED by SFR ou déjà client RED by SFR.
- Vous avez acheté, entre le 14/11/2023 et le 08/01/2024, un des équipements suivants :

MOBILES NEUFS :

- ALTICE : E25, E54, F4, S23, S24, S25, S33, S34, S42, S43, S62, S71
- DORO : 6060, 6880, 8050 Plus, 8100 Plus
- HONOR : Magic 4 Lite, X6, X7, X8, X8 5G, 70 Lite 5G, 9X Lite
- HUAWEI : P Smart (2020, 2021, Z), Y5 2019, Y6 2019, Y6P
- MOBIWIRE : Ogima
- MOTOROLA : G13, G53
- OPPO : A15, A16s, A17, A53S, A54 5G, A57 64Go, A72
- SAMSUNG : Galaxy (A02S, A03, A03S, A04S, A10, A12, A13, A13 5G, A14, A14 5G 64Go, A20E, A21S, A22 4G, A22 5G, A40, J4+)
- VIVO : Y52, Y55, Y72
- XIAOMI : Redmi (7A, A1, A2, 9, 9A, 9T, 10, 10C, 12C, 12 5G), Redmi Note (9, 9T, 10S, 10 5G 64Go, 11, 12 4G)

MOBILES RECONDITIONNÉS :

Smartphones reconditionnés dont le prix est entre 49€ et 249€.

- Vous avez souscrit entre ces mêmes dates simultanément un forfait RED by SFR sans engagement (nouveau client) ou vous avez effectué un renouvellement de mobile avec un forfait RED by SFR sans engagement (déjà client).

Jusqu'à 30 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.

- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR
- Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier
- Validez votre demande

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 16 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

ODR_RED_14112023_30E0001

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 08/07/2024. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne
Ref: Coupon